

0490953V
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE FELIX LANDREAU
51 RUE JEAN JAURES
49000 ANGERS
Tel : 0241667343

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 44

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 25

Quorum : 13

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 27/01/2023

Réuni le : 06/02/2023

Sous la présidence de : Frederic Le-Floch

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention_occupation_locaux_Newton_Room_avenant_n°1 : Les membres du Conseil d'Administration approuvent l'avenant proposé qui implique une mise à disposition supplémentaire des locaux du collège dans le cadre d'événements sur la promotion des sciences et des métiers au profit de l'association Léo Lagrange. Cette mise à disposition des locaux est effectuée à titre gratuit, seul les consommations des fluides seront retenues et facturées à Léo Lagrange suivant les tarifs arrêtés par le Conseil d'Administration. Les membres du Conseil d'Administration autorisent de ce fait le chef d'établissement à signer la convention.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	19
Contre :	1
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0